



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires
et de la Mer**
Service des Procédures Environnementales et Utilité Publique

Pole consultation et enquête publique
Affaire suivie par : Sidi-Mohamed MAZARI
tél : 05 47 30 53 34
mel : sidi-mohamed.mazari@gironde.gouv.fr

**Commission de suivi de site du centre de traitement de déchets
de NAUJAC SUR MER
Réunion du mercredi 17 décembre 2025**

Le mercredi 17 décembre 2025 s'est tenue une réunion de la commission de suivi de site du centre de traitement de déchets, présidée par M. Fabien TULEU, Sous-Préfet de l'arrondissement de Lesparre-Médoc.

Ont participé à cette réunion :

- M. Yves BARREAU – Maire de Naujac-sur-Mer, Président du SMICOTOM
- Mme Emilie GLEMET – DREAL/UD33
- M. Sidi Mohamed MAZARI – DDTM33/SPEUP/PCPE
- M. Jean-Bastien LAPEYRE – SMICOTOM (Directeur Général des Services)
- Mme Agnès HERMOUET-BEAUMONT – SMICOTOM (Directrice technique)
- Monsieur Patrick POINT, Association VIVE LA FORÊT

Étaient excusés :

- Agence Régionale de Santé
- Madame Sabine MEUNAUT, SEPANSO

Cité administrative
2 rue Jules Ferry – BP 90
33 090 Bordeaux Cedex
Tél : 05 47 30 51 51
www.gironde.gouv.fr

A 15h30, M. Fabien TULEU, Sous-Préfet de l'arrondissement de Lesparre-Médoc, président de la commission ouvre la réunion et fait un tour de table pour que les participants se présentent et indiquent leurs fonctions.

Présentation du bilan de l'année 2024 :

Mme Agnès HERMOUET-BEAUMONT – Directrice technique du SMICOTOM présente le bilan de l'année 2024 (voir support présenté durant la réunion)

Synthèse des échanges :

La Commission de suivi de site du centre de stockage de déchets non dangereux de Naujac, géré par le SMICOTOM, a permis de faire le point sur les évolutions réglementaires, les performances environnementales et les défis opérationnels du site. Plusieurs intervenants ont souligné les progrès réalisés et les axes d'amélioration pour les prochains exercices.

Les principaux points abordés durant l'échange entre les participants sont les suivants :

1. Réduction des déchets enfouis

- Le site a réduit ses capacités de stockage (de 35 000 à 17 500 tonnes/an) en réponse à la loi AJEC et aux objectifs nationaux.
- En 2024, 24 419 tonnes ont été enfouies, une baisse significative grâce à :
 - La **collecte incitative** et la **REP (Responsabilité Élargie du Producteur)** pour les PMCB (Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment).
 - Le **contrôle renforcé des déchetteries**.

2. Gestion des déchets et sensibilisation

- Mise en place d'**ambassadeurs du tri**, de **contrôles de bacs**, **caméras d'intelligence artificielle** et de **campagnes de sensibilisation** (bulletins pédagogiques, étiquettes explicatives, etc.).
- Résultats :
 - **Baisse de 9 % des ordures ménagères** sur l'ensemble du territoire couvert par le SMICOTOM.
 - **Réduction de 30 % dans les zones concernées par la collecte incitative**.

3. Traitement des lixiviats et valorisation du biogaz

- Les **lixiviats** (eaux de percolation) sont traités via une **station d'épuration avec filtration avancée** (ultra- et nano-filtration).
- Le **biogaz** est valorisé à **85-90 %** pour produire de l'électricité, réduisant ainsi les émissions de **méthane (CH₄)**, un puissant gaz à effet de serre.

4. Contrôle réglementaire et inspections

- L'**inspection des installations classées (DREAL / UD 33)** a relevé des points de conformité, notamment sur :
 - la **gestion des lixiviats**,
 - la **surveillance du biogaz**,
 - les **rejets atmosphériques**.

- Un **arrêté global** est prévu pour simplifier la réglementation régissant le site, il reprendra l'arrêté initial d'autorisation et les arrêtés complémentaires successifs. Il devrait être proposé en 2026.

5. Défis futurs

- La **TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)** augmente, pénalisant l'enfouissement.
- Le site doit **maintenir l'objectif de 17 500 tonnes/an** malgré des contraintes financières.
- Projets envisagés :
 - la **relocalisation du centre de Saint-Laurent (faisant également économiser près de 100 000 km de route annuel pour les camions), sur le site de Nauajc-sur-mer.**
 - la **réutilisation des eaux industrielles.**

6. Impact environnemental

- Le suivi des **eaux souterraines** et des **rejets** montre une **stabilité globale**.
- Cependant, des **traces de PFAS** (substances per- et polyfluoroalkylées) ont été détectées, nécessitant des **investigations complémentaires**.

Principaux thèmes abordés :

- **Réduction des déchets** : Collecte incitative, tri, REP.
- **Valorisation des ressources** : Biogaz, lixiviats, production d'électricité.
- **Conformité réglementaire** : Inspections régulières, arrêtés régissant le site, mise en place de la TGAP.
- **Sensibilisation des usagers** : Ambassadeurs du tri, contrôles, communication aux usagers sur les bonnes pratiques à adopter.
- **Gestion des risques** : Biogaz, analyse des PFAS, surveillance des eaux souterraines.

Conclusion :

La réunion met en lumière une **démarche proactive** du SMICOTOM pour concilier **performance environnementale, conformité légale et gestion économique**, malgré des **défis persistants**. Les actions menées (réduction des déchets, valorisation des ressources, sensibilisation) montrent une volonté d'amélioration continue, tout en anticipant les évolutions réglementaires et les enjeux futurs.

Le SMICOTOM œuvre avec le service d'inspection des installations classées de la DREAL UD 33 pour maintenir ses objectifs.

Il est convenu que le bilan 2025 pourra être présenté dans le premier semestre 2026 et non à la fin de l'année.

Clôture de la séance :

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence d'autres observations, Monsieur Fabien TULEU, sous-préfet de Lesparre-Médoc et président de la commission, remercie les participants pour la qualité de leurs présentations et clôt la séance à 17 h.

Lesparre-Médoc, le



Le Président,

Fabien TULEU